



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE
26 SEP. 2008
SOUS-PREFECTURE
de LANGON-DE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 10
absents : 1
votants : 10
exprimés : 10
pour : 10
contre : 0

L'an deux mil huit, le huit septembre
le Conseil Municipal de la commune de BELLEFOND, dûment convoqué, est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ALONSO Marcel,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2008.

Présents : Mrs LE BORGES Jean-Yves, GEORGES Jean-Michel, GOTTRAUD
Christophe, RAOUX-FAURE Jean-Pierre, Mmes OGIER Martine, REYNES
Françoise, ROLLAND Anne-Marie, GARCIA-ALLEGRET Anne-Marie, MORTON
Valérie.

Absents : Néant

Excusée : Monsieur MASSION Philippe.

OBJET :
Approbation
carte communale

Madame MORTON Valérie a été élue secrétaire.

Vu la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 relative à la Solidarité et au
Renouvellement urbains (dite SRU),

Vu le décret n° 2001-260 du 27/03/2001 relatif aux documents d'urbanisme,

Vu la loi n° 2003-590 Urbanisme et Habitat du 2/07/2003,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 5 décembre 2005 prescrivant l'élaboration d'une
carte communale,

Vu l'arrêté municipal en date du 17 mars 2008 soumettant le projet de carte
communale à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant les observations issues de l'enquête publique et les conclusions du
commissaire-enquêteur,

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal
est prête à être approuvée, conformément aux articles R 124-7 et R 124-8 du Code
de l'Urbanisme,

Considérant que la carte communale est soumise à approbation conjointe de
Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente
- décide que les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol régis par le
Code de l'Urbanisme demeureront délivrés au nom de l'Etat

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et ans ci-dessus
Pour copie conforme
Le Maire,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE LANGON

Approbation de la carte communale de BELLEFOND

LA SOUS-PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGON

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 121-1, L 124-1 et suivants, L 421-2-1 et R 124-1 et suivants,
- VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 13/03/2008 désignant M. André VANTALON en qualité de commissaire-enquêteur,
- VU le dossier soumis à enquête publique du 03/04/2008 au 05/05/2008,
- VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 11/06/2008,
- VU la délibération du conseil municipal de BELLEFOND en date du 08/09/2008 reçue en Sous-Préfecture le 26/09/2008, approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'État

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

A R R Ê T E

ARTICLE 1 L'approbation de la carte communale de BELLEFOND faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 En application de l'article L 421-2-1 du Code de l'Urbanisme, l'État reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant l'approbation de la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de BELLEFOND aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

ARTICLE 5 Madame la Sous-Préfète de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, Monsieur le Maire de BELLEFOND sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Langon, le 26 NOV. 2008

LA SOUS-PRÉFÈTE,


Michelle CAZANOVE